

# BRUXELLES PATRIMOINES



Avril 2018 | N° 026-027

Dossier **LES ATELIERS D'ARTISTES**

Varia L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE L'IRPA  
ENTRETIENS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

# LA MAISON HASTIR

## UN BIEN CLASSÉ D'INTÉRÊT MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

**CORALIE JACQUES**

ARCHITECTE, DIRECTION DES MONUMENTS  
ET SITES



*L'IMMEUBLE SITUÉ RUE DU COMMERCE 51 À BRUXELLES, COMMUNÉMENT APPELÉ « MAISON HASTIR », EST UNE MAISON MITOYENNE NÉOCLASSIQUE, CLASSÉE COMME MONUMENT LE 23 MARS 2006. SON INTÉRÊT EST NOTAMMENT LIÉ À LA PERSONNALITÉ MARQUANTE D'UN DE SES HABITANTS, MARCEL HASTIR, ARTISTE-PEINTRE, CONNU POUR AVOIR FAIT DE LA MAISON UN DES HAUTS-LIEUX DE LA VIE CULTURELLE BRUXELLOISE ET AVOIR PARTICIPÉ ACTIVEMENT À LA RÉSISTANCE CONTRE L'OCCUPANT DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE. L'activité culturelle s'est perpétuée dans la maison après la mort du peintre grâce à une fondation qui porte son nom. La Région de Bruxelles-Capitale a donc protégé un bien chargé d'intérêts immatériels toujours vivant. Le classement comme monument historique contribue à son maintien, mais d'autres mesures de valorisation sont à envisager.*



Fig. 1  
Façade avant de la Maison Hastir (© KIK-IRPA, Bruxelles\_BUP/BSE, 2016).

La Maison Hastir est composée d'un corps de logis principal avec un hall et une cage d'escalier latérale, probablement réalisé en 1857, ainsi que d'annexes donnant accès aux grands

ateliers nichés en fond de parcelle et réalisés entre 1900 et 1908. Il s'agit d'une des constructions pionnières du quartier, d'une typologie bien connue à Bruxelles, que l'on nomme ici « Maison bruxelloise » (fig. 1). Alors que la bâtisse fait partie de la première vague de constructions du nouveau quartier Léopold, elle est aujourd'hui l'une des dernières survivantes de sa mutation en quartier Européen, où maisons et hôtels de maître ont laissé, le plus souvent, place à des immeubles de bureaux.

Bien que présentant l'intérêt d'être l'un des derniers témoins de cette typologie au sein de ce quartier et illustrant parfaitement le développement de cette typologie au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, cette bâtisse n'en reste pas moins relativement ordinaire et dans un état de conservation moyen. L'intérêt patrimonial du bien semble résider davantage dans son occupation que dans ses qualités architecturales. Cet immeuble, ayant aujourd'hui plus d'un siècle et demi, a vu se succéder plusieurs occupants, dont un pro-

fesseur de danse et un professeur de gymnastique à qui nous devons la construction des ateliers actuels, avant d'accueillir Marcel Hastir en 1935 (fig. 2).

### ..... **MARCEL HASTIR, UNE PERSONNALITÉ MARQUANTE**

L'artiste-peintre Marcel Hastir est né en 1906 et débute son parcours en tant que tapissier avec son beau-père, avant d'intégrer les Beaux-Arts (fig. 3). À l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, il eut l'occasion de développer un riche réseau social en côtoyant de nombreux artistes peintres possédant déjà un certain renom tels Adolphe Crespin, Constant Montald, René Magritte, Émile Fabry, Jean Delville, Victor Rousseau, etc. Le jeune artiste, tout juste sorti des études, a rapidement entrepris de découvrir le monde en commençant par la ville d'Ommen aux Pays-Bas où il sympathisa avec des membres de la Société théosophique<sup>1</sup>. Il s'est ensuite rendu en France, en Italie, dans les Açores, au Portugal, en Hongrie,

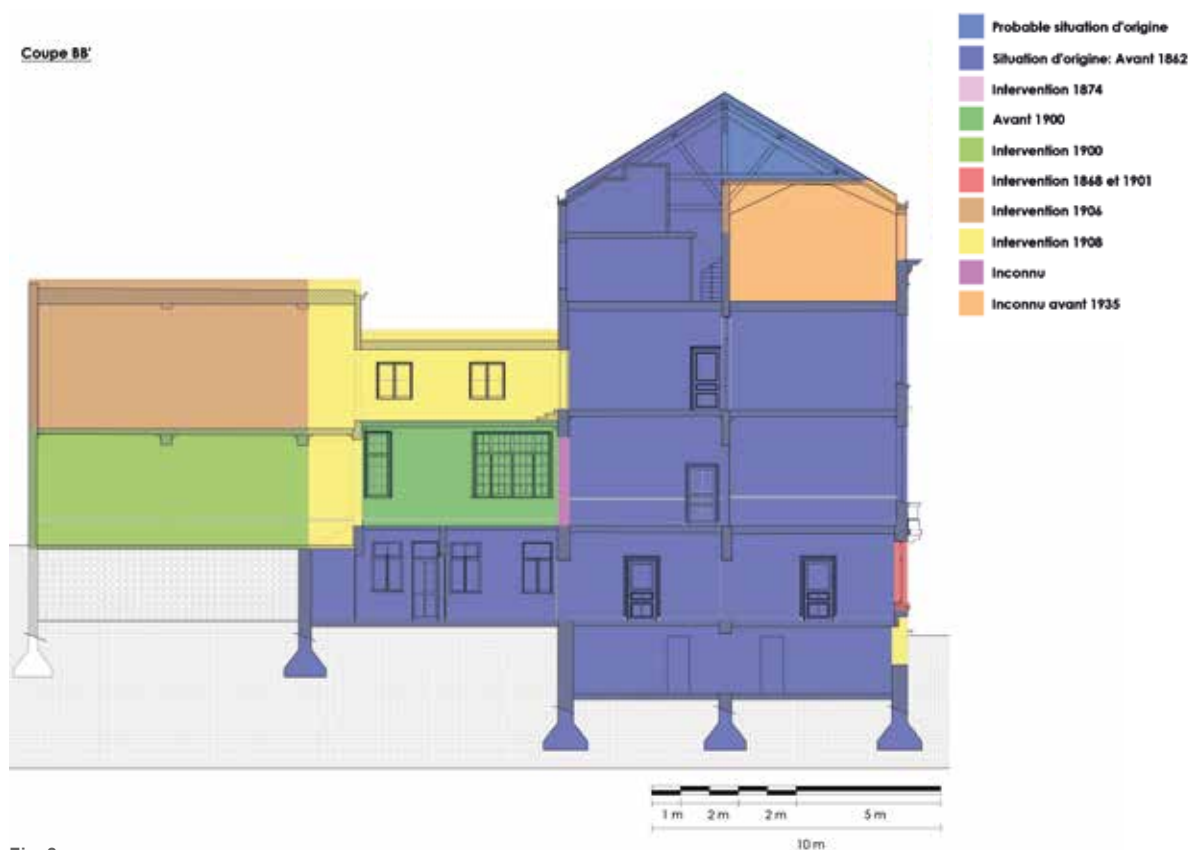


Fig. 2

Coupe longitudinale de la Maison Hastir avec datation des constructions (coupe de l'auteur, 2015).

aux Pays-Bas, etc., voyages qui ont marqué la suite de son existence. Hastir était une personne ouverte au monde, à l'écoute de l'autre et de la diversité. À son retour en Belgique, l'artiste-peintre n'ayant aucun pied à terre et très peu de moyens, se mit en quête d'un atelier. C'est alors qu'il fit la rencontre de l'épouse du président de la Société théosophique qui lui proposa de s'installer dans la bâtisse où siégeait la société, rue du Commerce 51. Il s'y installa pour ne plus jamais la quitter. Très rapidement, l'artiste comprit toutes les potentialités qu'offraient les grands volumes arrières et décida de les exploiter.

Dès la création de l'asbl *Maison des Arts Coordonnés* en 1937, Marcel Hastir organise diverses activités culturelles telles que des concerts, rencontres avec des artistes et

conférences... Les propos de Marcel Hastir et de ses proches amis valent mieux qu'un long discours pour exprimer ses intentions. « C'est imprégné de cette philosophie, que j'ai entrepris d'offrir chez moi au virtuose comme au peintre, au poète comme à l'acteur, le moyen de se faire, je ne dis pas seulement connaître, mais juger. Mon rêve serait même de pouvoir les aider matériellement dans leur travail. Aussi disposera-t-on dès aujourd'hui dans mon atelier, d'instruments, de toiles, de couleurs, de modèles, voire de nourriture et de logement pour autant que mes moyens le permettront et, dans la mesure où l'autorité civile m'y aidera. Il ne faut pas que par notre faute, un nouveau Rimbaud puisse, inconnu, se perdre dans la foule »<sup>2</sup>.

C'est ainsi que la maison est devenue, par l'intervention de Marcel Hastir, un véritable lieu de société,



Fig. 3

Portrait de Marcel Hastir. Peinture à l'huile de Laurence de Haulleville, 1946 [extrait de *Une vie « En écoutant la musique »*, Bruxelles, 2015 (3<sup>e</sup> éd.), p. 11].



Fig. 4  
Affiche révélant le programme de l'atelier en 1960-61  
(© KIK-IRPA, Bruxelles\_BUP/BSE, 2016).

une sorte de centre d'art accessible à tous. Cours de peinture le jour, concerts le soir, expositions, centre de réflexion, tout se côtoyait pour ainsi former une seule et même philosophie : vivre ensemble et partager dans le but de nourrir le monde d'art et de tolérance. Les registres, les affiches et cartons d'invitation des concerts ainsi que les peintures, les instruments, les sculptures et autres objets toujours conservés dans la maison montrent que les activités y étaient florissantes (fig. 4).

Pourtant, les débuts n'ont pas été si simples. À peine les activités avaient-elles commencé que la guerre éclata. La culture n'était alors plus une priorité pour la population. Durant cette période, l'art et la libre pensée étaient opprimés par l'occupant. Toutefois, Marcel

Hastir et ses amis ne l'entendaient pas de cette manière. La maison ne resta pas inactive : très rapidement, les lieux sont devenus un noyau d'accueil, de réflexion et de lutte. Le livre *Rebelles silencieux*, la biographie *Une vie...* ainsi que le film *51 rue du Commerce* recèlent de nombreux témoignages poignants de cette activité<sup>3</sup>. Durant les périodes les plus sombres de la guerre, la maison a accueilli des réunions secrètes rassemblant de nombreux résistants visant notamment l'organisation de l'arrêt d'un convoi de déportés juifs depuis Malines vers Auschwitz. Régulièrement, la maison abritait des fugitifs politiques ou des juifs s'y réfugiaient le temps de trouver une cache plus sûre, des séjours de longue durée étant difficiles à organiser vu la proximité de l'antenne belge du ministère de la propagande nazie.

Une école de peinture fut créée au deuxième étage par Marcel Hastir afin d'éviter à des jeunes le travail obligatoire en Allemagne. Elle comptait, dès sa création, plus de 30 élèves et impliqua rapidement l'aménagement de deux estrades afin d'accueillir un nombre encore plus important d'élèves. L'atelier des arts coordonnés, aujourd'hui appelé « atelier Marcel Hastir », était né ! (fig. 5) Alors que le jour, l'atelier était consacré au dessin, la nuit tombée, les activités s'orientaient davantage vers la contrefaçon de passeports afin que juifs et résistants puissent échapper aux poursuites de la gestapo. De temps à autre, la contrefaçon laissait place à la rédaction de tracts contredisant les propagandes nazies, reproduits sur une « ronéo » toujours conservée dans l'atelier (fig. 6).

Très rapidement après la guerre, les anciennes activités de l'atelier reprirent de plus belle. Le public était au rendez-vous et beaucoup d'artistes étaient désireux de se produire après toutes ces années de répression. Avec son épouse Ginette van Ryckevorsel van Kessel, Marcel Hastir organisa un nombre incalculable d'activités en tous genres. Le dépouillement des archives de la



Fig. 5  
Photo ancienne prise lors d'un cours de peinture dans l'atelier (album présent dans la maison, photo non datée).



Fig. 6

Ronéo (duplicateur) ayant servi à reproduire les tracts des résistants durant la Seconde Guerre mondiale (© KIK-IRPA, Bruxelles\_BUP/BSE, 2016).



Fig. 7

La reine Élisabeth félicitant Bruce Hungerford. Entre les deux, se trouve Marcel Hastir (extrait de *Une vie « En écoutant la musique »*, Bruxelles, 2015 (3<sup>e</sup> éd.), p. 245).

maison prendrait des années sans pour autant être exhaustif car il ne pourrait retracer toutes les actions connexes aux concerts et spectacles que Marcel Hastir et son épouse ont

menées pour écouter, aider et soutenir l'art et les artistes. La réputation de l'atelier n'était plus à faire, on pouvait non seulement s'y produire sans être connu mais égale-

ment y être jugé et médiatisé par les nombreux critiques d'art qui y passaient leurs soirées. C'est ainsi que Jacques Brel, Barbara, Walter Gieseking, les Musici, Arthur Honegger, Maurice Béjart ont foulé le sol de l'atelier du deuxième étage, à l'occasion soutenus par les reines Élisabeth et Fabiola qui venaient assister régulièrement aux spectacles (fig. 7).

Après plus d'un demi-siècle de foisonnement, l'activité de l'atelier a commencé à péricliter principalement pour deux raisons. La première était l'âge avancé de Marcel Hastir qui ne lui permettait plus de réunir l'énergie suffisante pour organiser ces événements. La seconde fut la profonde transformation des moyens de communication qui semble avoir rendu obsolète ce mode d'interaction entre les critiques d'art et les artistes peu connus. Mais, malgré une diminution manifeste de ses activités, l'atelier est resté animé. Bien que moins fréquents, les cours de dessin, les concerts, les expositions s'y déroulent toujours grâce à la fondation et l'asbl « atelier Marcel Hastir » qui ont tout mis en œuvre pour que les activités persistent après le décès de Marcel Hastir survenu en 2011 (fig. 8).

## LES LIMITES DU CLASSEMENT COMME MONUMENT

La fondation Marcel Hastir a été créée en 2005 en réaction à la menace de vente et de destruction de la maison en faveur de la construction d'un immeuble de bureaux. Marcel Hastir céda à la fondation tous ses biens (peintures, mobiliers, économies) afin qu'elle ait tous les outils à sa disposition pour sauver le bâtiment de la destruction. Cette menace



**Fig. 8**  
Un des concerts se déroulant dans l'atelier au second niveau (© Fondation Marcel Hastir).

éveilla une prise de conscience de la valeur patrimoniale des lieux. Face à elle, la fondation nouvellement créée et l'asbl ont lancé plusieurs actions auprès de la Région bruxelloise afin que toutes ces années d'évènements, d'échanges, de combats ne soient pas oubliées. S'appuyant sur l'intérêt historique et pointant notamment sa qualité de lieu de mémoire et sa valeur culturelle, la Région décida de répondre à la menace par un classement comme monument des façades et toitures, du vestibule d'entrée, de la cage d'escalier et des premier et deuxième étages. L'annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement du 23 mars 2006 précise les raisons du classement en évoquant Marcel Hastir, ses actions durant la guerre, les concerts, les cours de dessin, etc.

Le classement est actuellement le seul outil légal permettant de protéger des biens matériels chargés de valeurs diverses. Le classement génère une possibilité d'aide financière aux propriétaires destinée à couvrir le surcoût qu'implique un chantier de restauration nécessitant d'avoir recours à des techniques particulières parfois plus onéreuses.

Or, dans le cas de l'atelier de Marcel Hastir, l'intérêt du bien réside davantage dans son histoire et son utilisation toujours d'actualité que dans son architecture ou les objets qu'il contient (hormis quelques éléments matériels que nous évoquerons plus loin), c'est-à-dire principalement dans le patrimoine immatériel de ce lieu de mémoire et d'activité que dans le patrimoine matériel. Dans ce cadre, une restauration classique basée uniquement sur des études stratigraphiques ou iconographiques avec pour objectif de retrouver l'état d'origine ne paraît pas être la manière ni l'enjeu principal de la préservation de ce patrimoine.

Comment préserver l'esprit du lieu ? Protéger cet endroit en classant le bâtiment présente plusieurs conséquences. Tout d'abord celle de concentrer l'énergie et l'argent disponible dans la restauration des seuls éléments matériels immeubles du bien. Ensuite, celle de figer volontairement ou involontairement l'espace et le temps dans ce lieu, ce qui peut entrer en contradiction avec la sauvegarde d'un patrimoine immatériel, par essence toujours actif. Nous ne sommes pas dans l'atelier d'un artiste ayant une grande renommée dont l'œuvre

picturale présente une telle valeur artistique pouvant attirer le grand public. Figer un tel endroit en vue d'en faire uniquement un musée aurait, dès lors, peu de sens et pourrait être contreproductif même s'il est vrai qu'au fil des années les lieux se sont remplis d'objets dont certains ont une charge culturelle, historique ou sociale.

Dès lors, la préservation de l'esprit du lieu et son maintien en activité dans la lignée de l'œuvre de Marcel Hastir, dans sa dimension de soutien aux jeunes artistes, ne relèvent pas du classement comme monument.

---

## **DE NOUVEAUX OUTILS POUR UNE NOUVELLE GESTION DU PATRIMOINE**

En 2014, suite à la VI<sup>e</sup> Réforme de l'État, la Région de Bruxelles-Capitale a hérité de la compétence du patrimoine immatériel et mobilier bruxellois jusque-là théoriquement exclusivement mise en œuvre par l'État fédéral et les communautés française et flamande. Dans ce cadre, de nouveaux outils de protection sont actuellement en cours de développement au sein de la Région bruxelloise.



Fig. 9

L'atelier de Hastir situé au second étage dans les annexes arrières (© KIK-IRPA, Bruxelles\_BUP/BSE, 2016).

La gestion du patrimoine mobilier s'accompagnera tout naturellement de l'établissement d'un inventaire du patrimoine mobilier bruxellois. Cet outil présente un intérêt particulier pour ce qui nous occupe. La Maison Hastir regorge, en effet, d'objets divers et variés accumulés au fil des années, ce qui rend les espaces parfois difficilement praticables. Un inventaire des objets les plus représentatifs a été réalisé récemment par une équipe de l'Institut royal du Patrimoine artistique à la demande de la Direction des Monuments et Sites<sup>4</sup>. Celui-ci révèle la diversité des objets conservés: peintures, sculptures, instruments de musique, vases, affiches, meubles, etc. La sélection des objets inventoriés s'est principalement basée sur la valeur artistique ou historique manifeste (fig. 9).

Cependant, dans un lieu comme celui-ci, un certain nombre d'objets ont acquis une valeur par leur contexte d'existence. Nous pouvons notamment citer les estrades en bois construites durant la guerre pour accueillir le plus grand nombre d'élèves possible pour leur éviter le travail forcé en Allemagne (fig. 10), la cloche dont le tintement retentit à chaque entrée dans le bâtiment, le poêle à charbon de l'atelier du deuxième étage que Hastir approvisionnait systématiquement pour réchauffer les modèles, la cage à oiseau servant de plafonnier au deuxième étage, etc. Ces objets, régulièrement cités dans les divers récits sur l'atelier, témoignent de l'activité, de l'esprit du lieu. Ils font partie de l'imaginaire collectif. Une étude plus pointue de ces récits permettrait d'identifier précisément ces objets indissociables du lieu et

de compléter l'inventaire. Il serait alors possible de faire une sélection scientifique du mobilier en distinguant les éléments matériels, réellement essentiels à la préservation de ce patrimoine (qui nécessiteraient une attention de conservation plus particulière indissociable du lieu) des objets ayant une valeur intrinsèque mais non liés au lieu, qui pourraient éventuellement être déplacés afin que les lieux puissent continuer à évoluer et des activités s'y développer.

En ce qui concerne le patrimoine immatériel, la mission d'inventaire a également débuté<sup>5</sup> et permettra, à terme, de reconnaître des expressions du patrimoine culturel immatériel bruxellois dans l'esprit de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Dans ce cadre,





**Fig. 10**

Estrades au second étage de l'atelier, réalisées durant la Seconde Guerre mondiale (photo de l'auteur, 2015).

il est envisagé de développer des mesures de sauvegarde du patrimoine immatériel qui pourraient se traduire par un soutien financier au profit des communautés actives dans la sauvegarde de ce patrimoine. Dans le cas qui nous occupe ici, l'on pourrait imaginer que les associations actives dans la sauvegarde de l'esprit du lieu de la Maison Hastir, notamment par la poursuite de l'organisation d'activités culturelles, obtiennent une reconnaissance de leur mission en tant que communauté patrimoniale active et, ensuite, bénéficient d'un soutien financier pour pouvoir la maintenir, voire l'amplifier. Cette piste mériterait d'être approfondie.

En tout cas, grâce à la VI<sup>e</sup> Réforme de l'État une approche beaucoup plus large et complète de la notion de patrimoine culturel se profile en Région de Bruxelles-Capitale en intégrant les dimensions immobilière, mobilière et immatérielle. La mise en place progressive dans les années futures, des nouveaux outils évoqués ci-dessus permettra certainement de compléter ou d'adapter de manière opportune la protection de la Maison

Hastir tout en permettant une certaine souplesse dans l'aménagement pour assurer la perpétuation de ce lieu de mémoire et d'activité culturelle.

## NOTES

1. La Société théosophique est une association considérant que toutes les religions et philosophies possèdent un aspect d'une vérité plus universelle.
2. Propos de Marcel Hastir cités dans l'article de CHARLIER, L., « Pour les vingt ans de l'atelier, si tout était à refaire je recommencerais avec joie » (1956) dans HASTIR, M., *Une vie « En écoutant la musique »*, Fondation Atelier Marcel Hastir, Bruxelles, 2015 (3<sup>e</sup> édition); p. 304.
3. SCHREIBER, M., *Rebelles silencieux. L'attaque du 20<sup>e</sup> convoi pour Auschwitz*, 2006, Racine, Bruxelles; HASTIR, M., *op. cit.*; le film *51 rue du Commerce*, réalisé par Caroline Hack en 2006.
4. PION, C., *Atelier Marcel Hastir, Bruxelles. Rapport. Inventaire photographique du patrimoine mobilier : biens culturels mobiliers liés à la mémoire des lieux et à celle de Marcel Hastir*, IRPA, Bruxelles, 2016.
5. [www.patrimoine.brussels](http://www.patrimoine.brussels) : Découvrir. Inventaires du patrimoine. L'inventaire du patrimoine culturel immatériel.

## Hastir house: a listed property of both tangible and intangible value?

The building situated at 51 Rue du Commerce, commonly known as "Hastir House", is a traditional Brussels house, listed as a monument in 2005. Its value stems primarily from the prominent personality of one of its residents, Marcel Hastir, an artist and painter known for having made the house one of the centres of cultural life in Brussels and for having played an active role in the resistance to German occupation during the Second World War. Thanks to the foundation that bears his name, the cultural activities were continued in the house after the painter's death, keeping the property "alive" by safeguarding its immense intangible value. Does its listing as a historical monument contribute to its maintenance or are other protective measures required? This article shows us the extent to which the personality of Marcel Hastir has shaped the house's sense of place and asks how it can be preserved for the future, in light of the new instruments for managing tangible and intangible heritage that are currently being developed within the Brussels-Capital Region.

---

## COLOPHON

### COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphane Demeter, Paula Dumont,  
Murielle Lesecque, Griet Meyfroots,  
Cecilia Paredes et Brigitte Vander  
Bruggen

### RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

### RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont et Griet Meyfroots

### SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

### COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Julie Coppens et Griet Meyfroots

### COORDINATION DU DOSSIER

Griet Meyfroots

### AUTEURS/COLLABORATION

#### RÉDACTIONNELLE

Marie Becuwe, Laurence Brogniez,  
Marcel M. Celis, Victoire Chancel,  
Tatiana Debroux, Paula Dumont,  
Jacinthe Gigou, Coralie Jacques,  
Harry Lelièvre, Judith Le Maire,  
Isabelle Leroy, Gertjan Madalijns,  
Dominique Marechal,  
Griet Meyfroots, Christian Spapens,  
Iwan Strauven, Linda Van Santvoort,  
Francisca Vandepitte, Brigitte Vander  
Bruggen, Tom Verhofstadt

### TRADUCTION

Gitracom, Ubiqu Belgium NV/SA

### RELECTURE

Martine Maillard et le comité de  
rédaction

### GRAPHISME

Polygraph'

### CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

### IMPRESSION

IPM printing

### DIFFUSION ET GESTION DES

#### ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,  
Brigitte Vander Bruggen.  
bpeb@sprb.brussels

### REMERCIEMENTS

Cathy Clarisse, Chantal d'Udekem,  
Anne Macebo, Mary Peterson,  
Linda Van Santvoort, Menno de Boer

### ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Wajnne, directrice générale de  
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine/  
Région de Bruxelles-Capitale,  
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.  
Les articles sont publiés sous la  
responsabilité de leur auteur. Tout droit  
de reproduction, traduction et adaptation  
réservé.

### CONTACT

Direction des Monuments et Sites -  
Cellule Sensibilisation  
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles  
<http://patrimoine.brussels>  
[aatl.monuments@sprb.brussels](mailto:aatl.monuments@sprb.brussels)

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la  
recherche des ayants droit, les éventuels  
bénéficiaires n'ayant pas été contactés  
sont priés de se manifester auprès de la  
Direction des Monuments et Sites de la  
Région de Bruxelles-Capitale

### LISTE DES ABRÉVIATIONS

AML - Archives et Musée de la  
Littérature, Bruxelles (Belgique)  
AVB - Archives de la Ville de Bruxelles  
BUP/BSE - Bruxelles Urbanisme et  
Patrimoine/Brussel Stedenbouw en  
Erfgoed  
CIDEP - Centre d'Information, de  
Documentation et d'Étude du Patrimoine  
CIRB - Centre d'Informatique pour la  
Région bruxelloise  
CRMS - Commission royale des  
Monuments et des Sites  
KBR - Bibliothèque royale de Belgique  
KIK-IRPA - Koninklijk Instituut voor het  
Kunstpatrimonium / Institut royal du  
Patrimoine artistique  
MRBAB - Musées royaux des Beaux-  
Arts de Belgique  
MRAH - Musées royaux d'Art et  
d'Histoire

### ISSN

2034-578X

### DÉPÔT LÉGAL

D/2018/6860/022

*Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands  
onder de titel «Erfgoed Brussel».*

## Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011  
Rentrée des classes

002 - Juin 2012  
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012  
L'art de construire

005 - Décembre 2012  
L'hôtel Dewez

Hors série 2013  
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013  
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013  
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013  
Parcs et jardins

010 - Avril 2014  
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014  
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014  
Lieux de culte

014 - Avril 2015  
La Forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015  
Ateliers, usines et bureaux

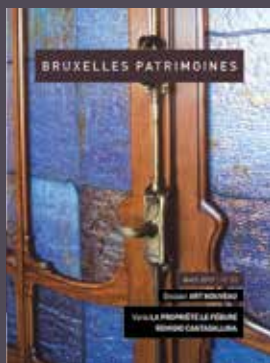
017 - Décembre 2015  
Archéologie urbaine

018 - Avril 2016  
Les hôtels communaux

019-020 - Septembre 2016  
Recyclage des styles

021 - Décembre 2016  
Victor Besme

## Derniers numéros



022 - Avril 2017  
Art nouveau



023-024 - Septembre 2017  
Nature en ville



025 - Décembre 2017  
Conservation en chantier

2018   
EUROPEAN YEAR  
OF CULTURAL  
HERITAGE  
#EuropeForCulture



BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL

20 €



ISBN 978-2-87584-163-6